## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt quatre, le 25 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12 Nombre de présents : 9

<u>Etaient présents</u>: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, MONIN Florence, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés: GENTIL Dominique, GAS Marcel (CICORELLA Sébastien), ROMATIF

Julien,

Date de la convocation : 18 avril 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Dénomination de l'école communale

Le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination de l'école communale.

L'équipe enseignante a travaillé sur ce point et plusieurs propositions sont ressorties. 41 élèves ont voté à bulletin secret. Ils ont assisté au dépouillement et les 2 premiers noms qui ont eu le plus de voix sont :

- l'école des loups
- Marcel Jay (1909-1944 ancien instituteur et secrétaire de mairie résistant) A son tour, le Maire demande à l'équipe municipale de faire un choix entre ces 2 noms.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de donner comme nom à l'école communale : l'école Marcel JAY.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 avril 2024

Le Maire, Serge MERCIER

